

## ASSOCIATION DES USAGERS DES CANTINES DES ECOLES PUBLIQUES DE LONGUENESSE

Siège social : Hôtel de Ville 13 rue Joliot Curie 62219 LONGUENESSE

Directeur Gestionnaire : Monsieur RIQUART Jean-Pierre  
54 avenue de la République  
62219 LONGUENESSE

Téléphone : 03 21 98 64 33 (uniquement le matin)

### I – Modalités de fonctionnement – Tarifs 2018/2019 (pour information, une modification peut intervenir)

Le service des cantines fonctionnent dès le jour de la rentrée scolaire. Les enfants sont accueillis au Restaurant Scolaire du Parc de la Mairie de LONGUENESSE.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration, les tarifs en cours sont :

- Enfants prenant quotidiennement les repas servis au cours de chaque semaine scolaire (domiciliés à Longuenesse) : **4,10 € (tarif normal)** ou **3,60 € (tarif réduit)**, tarifs déterminés en fonction des ressources ;
- Pour les élèves extérieurs répondant aux mêmes conditions de fréquentation : **4,10 €**
- Pour les élèves longuenessois ou extérieurs **ne prenant pas quotidiennement leur repas** : **4,50 €**
- Adultes : **5,40 €**

### II – Règlement des repas

a) Les repas sont à régler d'avance et pour un mois lors des permanences assurées par le Gestionnaire.

Si, pour une raison importante ou du fait de l'éloignement du domicile, certaines personnes ne peuvent s'y rendre, le paiement des sommes dues devra parvenir à l'adresse du Gestionnaire dans un délai maximum de 8 jours à compter de la dernière permanence. Si ce paiement n'intervient pas au cours de cette durée, l'enfant ne sera plus accueilli à la cantine de façon temporaire ou définitive à compter du 9ème jour suivant la date de la dernière permanence.

- b) Les repas non-pris au cours du mois en cours sont décomptés le mois suivant s'il s'agit d'une absence pour :
- une maladie justifiée par un Certificat Médical
  - une sortie éducative
  - une grève du personnel enseignant

### III – Formalités d'inscription

a) Inscriptions, réinscriptions et règlements de repas sont enregistrés aux **dates, heures et lieux de permanence affichés en Mairie et indiqués sur le site de la Ville** : <http://www.ville-longuenesse.fr/>

- b) **Se munir des pièces suivantes (en photocopie)**, si vous habitez LONGUENESSE et si vous souhaitez un examen de vos ressources pour la tarification :
- Avis d'imposition (ou de non-imposition de l'année) sur les revenus de l'année en cours (ex : inscription 2016 : avis 2016 sur les revenus 2015),
  - 3 derniers bulletins de salaire (ou Avis de paiement du Pôle Emploi),
  - dernier relevé envoyé par la Caisse d'Allocations Familiales.

**Dans tous les cas, le bulletin d'inscription dûment rempli** (imprimé téléchargeable sur le site de la ville indiqué ci-dessus ou contenu dans ce dossier).

### **ATTENTION**

**Ne seront pris en charge, le jour de la Rentrée, que les enfants qui auront été inscrits ou réinscrits lors des permanences.**



**POLE JEUNESSE, SOCIAL & ENTRETIEN**  
Service Affaires Scolaires

## **INSCRIPTION SCOLAIRE** **Informations**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, dans cette plaquette, tous les renseignements utiles à la scolarisation de votre enfant sur la Commune de Longuenesse.

Selon vos besoins, voici les imprimés à retirer :

<b>Inscription Scolaire</b>	Service Affaires Scolaires 03 21 12 52 72
<b>Dérogation Scolaire</b> si vous n'êtes pas domiciliés à Longuenesse	
<b>Garderie et Etudes Surveillées</b> : Fiche d'inscription et Bordereau de réservation	
<b>Navette Centre</b> (enfants domiciliés à proximité de l'avenue Clémenceau et scolarisés à l'école du Centre)	Service Jeunesse 03 91 92 47 20
<b>Navette Blériot/Sand</b> (enfants fréquentant l'Ecole Sand dont un frère et/ou une sœur, au minimum, est scolarisé-e à l'Ecole Blériot)	
<b>ALSH Mercredi</b> : Plaquette et Fiche d'Inscription	auprès du Gestionnaire 03 21 98 64 33
<b>Accueil Périscolaire Salamandre</b> : Dossier d'Inscription	
<b>Cantine</b> : Fiche d'Inscription	

**Imprimés et informations sont disponibles sur le site de la ville de Longuenesse :**

<http://www.ville-longuenesse.fr/>



### **Pour tout renseignement complémentaire**

Service Affaires Scolaires

03 21 12 52 72

[scolaire@ville-longuenesse.fr](mailto:scolaire@ville-longuenesse.fr)

### Liste des Etablissements Scolaires

Etablissement		Directrice – Directeur	Téléphone & mail	
Ecole Primaire du Centre	Allée Elise Bultel	Madame MARECO	03 21 38 44 71	ce.0623978m@ac-lille.fr
Ecole Primaire Pasteur	Rue du Maréchal Leclerc	Madame BEHAGUE	03 21 38 23 25	ce.0621698j@ac-lille.fr
Ecole Primaire Léon Blum	Rue Brueghel	Madame CORROTTE	03 21 98 01 13	ce.0622763s@ac-lille.fr
Ecole Primaire George Sand	Rue Gabrielle Colette	Monsieur HUART	03 21 38 27 45	ce.0623062s@ac-lille.fr
Ecole Primaire Paul Verlaine	Rue Paul Verlaine	Madame SOUDANT	03 21 98 47 03	ce.0623402l@ac-lille.fr
Ecole Maternelle Louis Blériot	Rue Louis Blériot	Madame MAGRIT	03 21 93 72 06	ce.0623403m@ac-lille.fr

#### Inscription dans les écoles de Longuenesse

L'inscription de votre enfant peut s'effectuer directement auprès de la Directrice ou du Directeur de l'établissement scolaire de votre choix. Dans ce cas, il se chargera de nous transmettre les documents nécessaires.

La Ville de Longuenesse est divisée en deux secteurs (Centre/Pasteur et Blum/Sand/Verlaine/Blériot). Les inscriptions dans l'un ou l'autre secteur sont, toutefois, acceptées, dans l'intérêt des familles.

Par contre, si vous êtes domiciliés dans une autre Commune, une **Dérogation Scolaire**, avec l'avis du Maire de votre Commune, est nécessaire avant toute inscription.

### HORAIRES SCOLAIRES

#### ECOLES CENTRE, PASTEUR

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	8 heures 30 - 11 heures 30 13 heures 10 - 16 heures 10
-------------------------------	---

#### ECOLES BLUM, SAND, VERLAINE & BLERIOT

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	8 heures 30 - 12 heures 13 heures 40 - 16 heures 10
-------------------------------	--

### GARDERIES SCOLAIRES

#### Horaires

#### ECOLES CENTRE, PASTEUR, BLUM, SAND, VERLAINE & BLERIOT

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	7 heures 30 – 8 heures 30	16 heures 10 – 18 heures 15
-------------------------------	---------------------------	-----------------------------

#### Modalités de Fonctionnement

Les garderies scolaires fonctionnent du lundi au vendredi, selon les horaires précisés ci-avant, divisés en vacation :

- Matin : 1 vacation

- Soir : 2 vacations **la première** de 16 heures 10 à 17 heures 10, **la seconde**, de 17 heures 10 à 18 heures 15

Elles se terminent à **18 heures 15**. Aucun dépassement n'est autorisé.

2 vacations supplémentaires (par tranche de 30 minutes de dépassement) seront notées sur la carte.

**En cas d'incident répété, l'enfant n'est plus admis en garderie.**

Aucun départ de garderie non accompagné n'est accepté, sauf autorisation écrite des parents, validée préalablement en Mairie. Tout enfant dont le comportement ne sera pas compatible avec le bon fonctionnement du service ne sera plus admis en garderie.

Les vacations sont réglées par l'achat de cartes de **10 cases (1 case de la carte = 1 vacation) d'un montant de 6,00 €**. Cette carte sera complétée par la responsable de la garderie à chaque utilisation. Pour une utilisation exceptionnelle il est prévu la vente à l'unité au prix de 1,00 € le ticket. **Les cartes et tickets sont à utiliser avant la fin de l'année scolaire concernée.**

#### INSCRIPTION EN MAIRIE

### ETUDES SURVEILLEES (CENTRE, PASTEUR, VERLAINE)

Un service d'Etudes Surveillées peut être mis en place à la condition d'avoir **un minimum de 12 enfants inscrits**, fréquentant régulièrement (achats de cartes mensuelles).

Il fonctionne chaque jour de classe **de 16 heures 10 à 17 heures 25 avec un temps de récréation de 15 minutes.**

Le paiement s'effectue mensuellement, par avance, sous la forme d'un forfait mensuel calculé selon un Quotient Familial.

Ce service est assuré principalement par les enseignants de l'école.

**Le Règlement Intérieur, les tarifs, la fiche d'inscription sont disponibles sur le Site de la Ville.**

### ACCUEIL PERISCOLAIRE SALAMANDRE

Cet accueil se déroule à l'École Maternelle Louis Blériot. Pour les élèves de – de 6 ans, il est proposé un accueil pour des activités périscolaires. Pour les élèves de + de 6 ans, un accompagnement scolaire (aide aux devoirs ou recherches scolaires, activités culturelles, sportives ou ludiques...) Ils sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 heures 00 à 18 heures 00.

**Les inscriptions s'effectuent dans la semaine qui précède la première fréquentation.**

#### Tarif pour 4 journées scolaires (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

QF	Longuenessois				Extérieurs			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Inférieur à 442	1,00 €	1,90 €	2,70 €	3,40 €	1,40 €	2,70 €	3,80 €	4,80 €
De 443 à 617	1,20 €	2,30 €	3,20 €	4,10 €	1,60 €	3,05 €	4,30 €	5,45 €
Supérieur à 617	1,40 €	2,70 €	3,80 €	4,80 €	1,80 €	3,40 €	4,90 €	6,20 €

#### INSCRIPTIONS

Inscriptions sur l'accueil les mercredis

### ACCUEIL de LOISIRS du Mercredi

Ces accueils se déroulent aux Ecoles Pasteur (ALSH Pasteur) et Blériot (ALSH Salamandre). Ils concernent les enfants scolarisés de 2 à 15 ans. Ils accueillent les enfants à la journée de 9 à 17 heures ou à la demi-journée de **9 à 12 heures et de 14 à 17 heures** avec possibilités de garderie le matin de 7 h 30 à 9 heures et le soir de 17 à 18 heures 15.

**Les inscriptions s'effectuent dans la semaine qui précède la première fréquentation directement dans le centre concerné.**

### TARIFS ALSH Mercredi (Pasteur & Salamandre)

Quotient Familial	Longuenessois	Extérieur
<b>½ journée (matin ou après-midi)</b>		
0 à 617	1,20 €	2,00 €
618 à 800	1,50 €	3,00 €
801 à 1000	2,00 €	3,50 €
> 1000	2,50 €	4,50 €
<b>Journée (repas inclus)</b>		
0 à 617	6,00 €	7,50 €
618 à 800	6,50 €	9,50 €
801 à 1000	7,00 €	11,00 €
> 1000	9,00 €	13,00 €

**Tarif garderie à ajouter :** 0,50 € par vacation (1 le matin : 7 heures 30 – 9 heures, 1 le soir : 17 heures – 18 heures 15)